

Spécialité : « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers »

Option : « Ouvrier d'entretien des équipements sportifs »

L'ouvrier d'entretien des équipements sportifs effectue les travaux d'entretien et de première maintenance des équipements, matériels sportifs et aires de jeux. Il assure la surveillance des équipements et des usagers et veille au respect des normes de sécurité. Il accueille et renseigne les usagers.

Il est généralement rattaché au service des sports, aux services techniques ou au service espaces verts. Il exerce en commune, structure intercommunale, département, région.

Il travaille souvent seul, majoritairement au sein des équipements et à l'extérieur.

Ses horaires sont souvent décalés (parfois le week-end) selon les obligations de service public.

Son activité requiert une fréquente station debout prolongée ; la manipulation de produits toxiques et éventuellement le port de charges lourdes.

Activités principales :

- **Accueil des usagers**
 - Renseigner différents publics sur les équipements et leur fonctionnement.
 - Orienter les usagers.

- **Contrôle des installations et entretien des équipements et matériels sportifs ou aires de jeux**
 - Contrôler l'entretien, le nettoyage, la désinfection, l'hygiène des équipements.
 - Utiliser les produits et matériels d'entretien en tenant compte de la spécificité des matériaux traités.
 - Nettoyer les surfaces sportives et installations.

- **Réalisation de travaux de première maintenance**
 - Détecter les dysfonctionnements.
 - Procéder aux petites réparations de remise en état des équipements.
 - Réaliser les petits travaux nécessaires (peinture, menuiserie, électricité, plomberie...)
 - Réaliser la préparation matérielle d'un chantier.

- **Installation et stockage des équipements et du matériel**
 - Préparer et installer le matériel sportif.
 - Manipuler et stocker en sécurité différents matériels.
 - Réaliser le traçage des terrains en conformité avec les règlements fédéraux.

- **Surveillance de la sécurité ; gestion de la signalétique**
 - Détecter les anomalies des équipements et les risques d'accidents.
 - Vérifier la signalétique spécialisée par types d'installations.
 - Tenir le registre de sécurité.

Entretien des terrains de sports : gazonnés, stabilisés, synthétisés, synthétiques, durs.

Entretien des salles spécifiques ou polyvalentes, gymnases...

Compétences professionnelles :

- Connaître l'organisation du service des sports ou des espaces verts et paysages.
- Connaître la réglementation des ERP, le règlement intérieur du ou des équipements.
- Connaître les procédures de nettoyage, les fiches techniques des différents produits d'entretien des matériaux et des différents types de revêtements.
- Connaître la réglementation des installations.
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité.
- Connaître le plan d'entretien et de maintenance.
- Connaître le fonctionnement des équipements et leurs techniques de manutention.
- Avoir des connaissances en maçonnerie, peinture, soudure...
- Connaître les procédures de montage et démontage des matériels.
- Connaître les normes (aires de jeux, équipements mobiles).
- Connaître le fonctionnement des machines, outils (surfaçage, traçage...) et engins.
- Connaître les méthodes d'entreposage.
- Connaître les règlements fédéraux (salles, terrains) et activités sportives.
- Connaître les fluides et réseaux de l'équipement.
- Connaître les procédures d'alerte et de secours (incendie, gaz, alarmes...)
- Avoir des notions de risques et de sécurité pour le public.
- Maîtriser les procédures de signalisation du danger.